



Remise des clefs et mise en exploitation du Parc Eolien de l'Hyrôme



Le 23 juin 2020, le développeur et constructeur NORDEX a remis officiellement les clés du nouveau Parc éolien de l'Hyrôme à ses propriétaires.

Implanté à Chemillé-en-Anjou (communes déléguées de Chanzeaux et Valanjou), le parc comporte 5 éoliennes de 2,4 MW chacune, totalisant 12 MW de puissance. Actuellement en fin de phase de test, il entrera officiellement en exploitation le 1er juillet. Il fournira 32 600 MWh/an, soit la consommation électrique de 10 875 foyers (hors chauffage). L'électricité sera vendue à Enercoop, fournisseur coopératif d'électricité renouvelable et locale.

Un projet porté par 350 citoyens et les collectivités locales

Quatre structures citoyennes et / ou locales se sont associées pour acquérir ce projet de parc éolien (investissement total : 26 millions d'euros) en février 2019 : Cit'Eole Hyrôme qui rassemble environ 350 citoyens sociétaires, le mouvement national des énergies renouvelables citoyennes Énergie Partagée, la société d'économie mixte Alter Énergies et Mauges Communauté. **C'est la première fois en Maine-et-Loire que structures citoyennes et collectivités s'associent pour porter un projet éolien**, un partenariat qui s'inscrit dans la démarche de transition énergétique du département et du territoire des Mauges.

Le Parc éolien de l'Hyrôme est le **2e parc éolien citoyen à entrer en service sur le territoire des Mauges**, après celui de La Jacterie, dont les 5 éoliennes ont été inaugurées en 2016. Ce premier projet a été porté par l'association Atout Vent et par Énergie Partagée. C'est Atout Vent qui a ensuite créé la société Cit'Eole Hyrôme pour rassembler les habitants souhaitant s'impliquer dans le projet du Parc éolien de l'Hyrôme. Celui-ci vient renforcer la communauté des projets citoyens d'énergie renouvelable fédérée au sein du réseau régional ECPDL (Énergies Citoyennes en Pays de la Loire

25 et 26 septembre : inauguration officielle & fête citoyenne

L'inauguration officielle est prévue le vendredi 25 septembre, en préambule d'un événement plus important et grand public qui se déroulera le même week-end.

La fête des énergies citoyennes [Changer d'ère – saison #2] se déroulera sur le site, aux pieds des éoliennes, le samedi 26 septembre après-midi. Entrée gratuite, ouvert à tous.

LES PARTENAIRES

La SAS Parc éolien de l'Hyrôme, se compose de 4 actionnaires : Cit'Eole Hyrôme, Énergie Partagée, Alter Énergies et Mauges Communauté

MAUGES COMMUNAUTÉ S'ENGAGE DANS LE DÉVELOPPEMENT ENR

Mauges Communauté est engagée depuis sa création dans une démarche de transition écologique. L'agglomération élabore notamment son premier Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), en concertation depuis plusieurs mois. Celui-ci met en œuvre différentes actions liées :

- aux énergies renouvelables (EnR),
- à l'économie circulaire,
- à la qualité de l'air,
- à la sobriété et à l'efficacité énergétique,
- à l'adaptation aux changements climatiques,
- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une stratégie de développement des énergies renouvelables (EnR)

Le développement des EnR est nécessaire afin de rendre le territoire de Mauges Communauté le plus indépendant possible. La volonté des élus pour les Mauges est d'être un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. La première étape consiste à porter à 40 % la part des énergies renouvelables locales dans le bouquet énergétique du territoire en 2030 (contre 13 % aujourd'hui).

Deux objectifs concrets sont à atteindre au plus vite :

- réduire les consommations d'énergie,
- utiliser beaucoup plus d'EnR dans les différents secteurs d'activités.

Pour développer les EnR sur le territoire, Mauges Communauté met en place une stratégie en 3 axes :

- > création d'une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) pour le portage de sa politique EnR,
- > prise de participation dans la SEML départementale Alter Énergies,
- > investissements directs et ponctuels dans des sociétés de projet EnR dans le cadre de la loi TECV du 17 août 2015.



Mauges Communauté, La Caisse des Dépôts et des Consignations et la SEM départementale Alter Énergies, concentrent depuis janvier 2020 leurs moyens au sein d'une société d'économie mixte locale : **la SEM Mauges Énergies**. L'objectif est de développer la production d'énergies renouvelables, de capter sa valeur ajoutée et la réinvestir directement sur le territoire. Mauges Énergies est née pour accompagner mais aussi pour créer des projets de production locale sur tous types d'énergies : éolien, solaire, bois énergie, méthanisation... C'est donc aujourd'hui Mauges Énergies qui est actionnaire du Parc éolien de l'Hyrôme.

CIT'EOLE HYROME : UNE EMANATION DE L'ASSOCIATION ATOUT VENT EN CHEMILLOIS

En 2010, l'association Atout Vent en Chemillois s'est associée à Énergie Partagée pour lancer un parc de 5 éoliennes ouvert au financement citoyen. C'est ainsi que le parc de la Jacterie, situé sur les communes de Saint-Georges-des-Gardes/Chemillé-en-Anjou, La Chapelle-Rousselin/Chemillé-en-Anjou et Trémentines, est né. La première éolienne a été montée le 20 juillet 2016 et le parc a été inauguré en septembre 2016. Côté Atout Vent c'est 380 actionnaires répartis dans deux sociétés qui ont investi plus de 3 M€. Aujourd'hui, ces 5 éoliennes produisent 28 000 MWh/an, soit la consommation annuelle de 7 800 foyers.

En 2018 Atout Venta créé la **société CIT'EOLE HYRÔME** pour rassembler l'ensemble des citoyens locaux qui souhaitent investir dans l'achat du parc éolien de l'Hyrôme. Via cette société ce sont 371 citoyens locaux qui ont investi plus de 2 M€.

En parallèle de ces investissements citoyens, l'association AtoutVent réfléchi à la transition énergétique locale. Dans ce contexte, elle a mis en place, depuis juin 2019, le prêt d'un véhicule électrique aux actionnaires des différentes sociétés. Le but est de permettre aux citoyens de tester la mobilité électrique pendant une semaine avant de s'engager dans l'achat ou le partage d'une voiture.

ALTER ENERGIES, FAVORISE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Avec 6 structures au service du territoire, Alter est un pavillon unique au service des collectivités du Maine-et-Loire. Cette structure concentre en un seul lieu toutes les compétences nécessaires pour dessiner le territoire de demain.

Créé en 2009, Alter Energies est l'outil des collectivités au service de la transition énergétique dans le Maine-et-Loire. La SEM a pour vocation le développement, le financement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. Elle intervient sur l'ensemble du département, sur tous les ressources d'énergies renouvelables, avec l'objectif de faire émerger de nouveaux projets tout en apportant une maîtrise publique.

Son Conseil d'Administration est composé de 18 personnes, élus locaux. Marie-Jo HAMARD, sa Présidente, est élue à cette fonction depuis le 27 mai 2015. Le capital de la société, de 6 687 500 € se divise entre des actionnaires publics (75%) et privés (25%). Le Département de Maine-et-Loire (32% du capital) et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (30% du capital) sont les actionnaires majoritaires. En 2020, les 9 EPCI de Maine-et-Loire ont intégré le capital d'Alter Energies et le SIEMML a augmenté sa part de capital. Cette croissance en fait un outil fortement dimensionné et capable de porter des investissements importants. La Caisse des dépôts et consignations, le Crédit Agricole Anjou Maine, la Caisse d'épargne Bretagne Pays-de-Loire, le Crédit Mutuel d'Anjou, la Banque Populaire, détiennent ensemble 25 % du capital.

Au 1er janvier 2020, Alter Énergies exploite 35 centrales solaires en toiture de bâtiments publics ou privés. Ces centrales représentent un investissement de 5,3 M€ et une puissance totale de 1,35 MWc. Son activité, auparavant tournée vers les centrales photovoltaïques se diversifie. En 2019, la SEM a réalisé sa première centrale photovoltaïque aux Ponts-de-Cé et son premier parc éolien à Chemillé-en-Anjou.

Plus d'informations sur www.anjouloireterritoire.fr

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisée Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne d'actionnaires citoyens. Depuis sa création, Énergie Partagée a collecté 23,5 millions d'euros d'épargne confiée par 6200 personnes.

Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a engagé 21,3 millions d'euros dans 81 projets. Ces projets, pour partie en développement ou en chantier, totalisent 232 MW de puissance et un potentiel de production de 459 GWh/an, soit la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude sanitaire) de 391 000 personnes. Les seuls projets en exploitation représentent 114 MW et produisent 217 GWh, soit la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude sanitaire) de 185 000 personnes.

Fort de un réseau national d'animateurs et de structures d'accompagnement, Énergie Partagée propose aux porteurs de projet de nombreuses ressources, formations, publications...

Plus d'informations sur www.energie-partagee.org

CONTACT / INFORMATIONS

Sébastien CESBRON, Président du Parc éolien de l'Hyrôme - 07 82 29 29 59 - contact@hyrome.fr